

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Arrêté n°I/B-2022-71

Fixant la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès, par voie de la promotion interne, au grade d'Ingénieur territorial au titre du 2^e alinéa de l'article 10 du décret du 26 février 2016,

Session 2022

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2004-1014 du 22 septembre 2004 modifié portant modification de certaines dispositions relatives aux recrutements des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, notamment son article 10, alinéa 2 ;

Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités l'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, applicable notamment aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 27 février 2016 fixant le programme des épreuves de de l'examen professionnel prévu au 2^{ème} de l'article 10 du décret 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la convention générale entre Centres de Gestions relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion ;

Vu le recensement des besoins prévisionnels effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées des Centres de Gestion de la Région Occitanie ;

Vu la Charte Régionale Occitanie ;

Vu l'arrêté n°I/B-2021-129 du 9 décembre 2021 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès, par voie de la promotion interne, au grade d'ingénieur territorial au titre du 2^e alinéa de l'article 10 du décret du 26 février 2016, session 2022 ;

Vu l'arrêté n°I/B-2022-64 du 9 juin 2022 fixant la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'ingénieur au titre du 2^e alinéa de l'article 10 du décret du 26 février 2016, session 2022 ;

Vu l'arrêté n°I/B-2022-57 du 9 juin 2022 fixant la liste des candidats admis à passer l'examen professionnel d'ingénieur au titre du 2^e alinéa de l'article 10 du décret du 26 février 2016, session 2022 ;

Vu le procès-verbal d'admission du 24 juin 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'admission donnant accès au grade d'ingénieur territorial, par voie de la promotion interne, est arrêtée conformément à la liste jointe. Elle contient **12** candidats.

Article 2 : La Directrice Générale du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel est transmis à Madame la Préfète du Gard, affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard et transmis aux partenaires.

Fait à Nîmes, le 28 juin 2022

Le Président

Fabrice Verdier



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Transmis au Représentant de l'Etat, le : 29/06/2022

Affiché le : 29/06/2022

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20220629-I-B-2022-71-AI
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022



Liste d'admission d'ingénieur – Promotion interne
Session 2022
Inscription du 24 juin 2022

Candidats
Monsieur BOUTE Xavier
Monsieur CARPENTIER Stéphane
Monsieur CASSAR Christopher
Madame DE SMET Aurelie
Monsieur GAIDAN Jerome
Monsieur GALTIER Bruno
Madame GEORGES BOUBE Veronique
Madame LEDRU Melanie
Monsieur MANESSIER Joffray
Monsieur MARCUZZO Guillaume
Monsieur ROCHE Alexandre
Monsieur TORRES Arnaud

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20220629-I-B-2022-71-AI
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022